

Cécile Desoutter & Caroline Mellet (dir.)

**Le discours rapporté:
approches linguistiques
et perspectives
didactiques**



Offprint



PETER LANG

Bern · Berlin · Bruxelles · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

ISBN 978-3-0343-1292-9 pb.

© Peter Lang AG, International Academic Publishers, Bern 2013

Hochfeldstrasse 32, CH-3012 Bern, Switzerland

info@peterlang.com, www.peterlang.com, www.peterlang.net

CÉCILE DESOUTTER

La représentation du discours rapporté dans des procès-verbaux de réunion en français et en italien

1. Introduction

Dans le cadre de l'enseignement/apprentissage du français sur objectif professionnel, l'acquisition de compétences rédactionnelles passe d'abord par l'observation d'un certain nombre de genres d'écrits liés au monde du travail. Cette observation se révèle particulièrement fructueuse lorsqu'elle porte à la fois sur des textes rédigés en français et sur des textes rédigés dans la langue des apprenants, dans notre cas l'italien. Il n'est en effet pas rare que ces derniers soient amenés à analyser, voire à produire, en FLE un genre de discours qu'ils n'ont jamais abordé dans leur propre langue.

Pour contribuer à la réflexion menée dans cet ouvrage, le genre d'écrit abordé ici sera celui du compte rendu de réunion – plus précisément le procès-verbal de conseil de faculté – parce qu'il consiste précisément à laisser une trace du plurilogue que constitue la réunion.

Après avoir fourni quelques indications sur le corpus, sur les caractéristiques du genre pris en considération et sur la démarche d'analyse, nous observerons comment le discours oral du participant à la réunion est représenté par la personne qui le rapporte par écrit. Nous considérerons en particulier comment cette représentation varie en fonction des séquences du procès-verbal et en fonction d'éventuels «styles collectifs» rédactionnels (Scavée, Intravaia 1979) à l'intérieur même de la communauté de discours considérée.

2. Cadre d'analyse

2.1. Le corpus

Le corpus comprend 42 procès-verbaux (désormais PV) de conseils de faculté¹ en italien et 42 en français, couvrant une période s'échelonnant de 2001 à 2010, tous disponibles en accès libre sur internet. C'est précisément cette accessibilité qui a motivé le choix du domaine universitaire; il aurait été beaucoup plus difficile de trouver en ligne des comptes rendus de réunions d'entreprise, par exemple. Pour obtenir un corpus homogène mais varié, le principe guide a été de sélectionner au maximum deux PV par faculté (ou UFR).

Les PV en français ont été recueillis dans l'aire francophone: 57% proviennent de France, 43% d'universités canadiennes et suisses. Les PV en italien sont issus de diverses régions de la Péninsule.

La dénomination «conseil de faculté» ou «consiglio di facoltà» (désormais CF) ne recoupe pas exactement la même réalité dans chacun des pays considérés, en particulier en ce qui concerne la composition. Dans les pays francophones (France, Canada, Suisse), il s'agit d'un organe collégial relativement restreint, formé de membres élus représentant les différentes catégories professionnelles, les étudiants et des personnalités extérieures. En Italie, en revanche, le *consiglio di facoltà* est composé de l'ensemble des professeurs *ordinari* et *associati*, des chercheurs (parfois seulement de leurs représentants), de représentants du personnel administratif et des étudiants. Il en résulte que les conseils de facultés italiens regroupent un nombre plus élevé de

1 Le matériau a été recueilli en insérant dans un moteur de recherche les mots-clés «procès-verbal conseil de faculté» et «verbale consiglio di facoltà». Au Canada et en Suisse, les facultés regroupent l'enseignement des disciplines relevant des mêmes domaines. En France, depuis les lois Faure (1968) et Savary (1984), les facultés ont été remplacées par les UFR (Unités de formation et de recherche), toutefois, par tradition, de nombreux établissements conservent l'intitulé «faculté». En Italie, la loi Gelmini (2010) a entraîné l'abolition des facultés et le transfert aux départements des pouvoirs liés à l'organisation de la didactique. A la date de recueil du corpus, les décrets d'application de cette loi n'avaient toutefois pas encore été publiés.

membres que leurs homologues francophones, ce qui implique des réunions plus chargées en participants. Cette différence, on le verra, se fait sentir dans les PV.

2.2. De la réunion au procès-verbal

Le conseil de faculté constitue une communauté de discours au sens de Swales (1990), c'est-à-dire un groupement socio-rhétorique qui produit des événements de communication reconnaissables dans des genres de discours. Le genre «réunion» se divise en sous-genres et, parmi ceux-ci, la réunion du CF (appelée par métonymie le CF²) se présente comme une interaction très structurée, planifiée dans le temps et dans l'espace. Le CF entre en effet dans la catégorie des réunions de type institutionnel, caractérisées par la nature dirigée et restreinte des tours de parole, puisque ceux-ci sont canalisés par la personne qui assure la présidence.

La variabilité qui caractérise le genre «réunion» se retrouve dans la forme de compte rendu écrit auquel elle peut donner lieu. En effet, en tant que «discours de reformulation qui résume, a priori objectivement, le contenu d'un discours initial, en vue d'informer un public ciblé» (Lepoire 1999: 136), le compte rendu (désormais CR) peut rapporter la plupart des propos qui ont été tenus ou au contraire se limiter à rendre compte des décisions majeures. Le genre «CR» s'articule ainsi en différents sous-genres qui se situent sur un continuum allant du plus exhaustif, avec reproduction quasi intégrale de tous les propos tenus, au plus synthétique, qui ne rend compte que des décisions prises (Fayet 2009; Desoutter/Zoratti 2011). Avant d'entrer dans le détail du corpus, on peut déjà anticiper que les CR de conseils de faculté ne reprennent pas in extenso tout ce qui s'est dit, mais ne se limitent pas pour autant à résumer des décisions sans citer de noms. Ils ont plutôt pour caractéristique d'informer sur un certain nombre

2 Selon le *Trésor de la langue française informatisé*, le terme « conseil » désigne ce qui tend à diriger la conduite de quelqu'un, puis par une série de métonymies, un groupe de personnes et enfin la séance tenue par un tel groupe. Le syntagme «conseil de faculté» (CF) désigne donc à la fois l'organe collégial et l'activité de réunion de ce même organe collégial.

d'interventions individuelles et de responsabiliser les prises de position des divers intervenants en les désignant nommément. Par ailleurs, dans la mesure où ces comptes rendus servent de procès-verbal de séance, c'est-à-dire de mémoire collective officielle, ils doivent être approuvés par les parties prenantes avant d'être diffusés et archivés comme trace. Ceci implique que, avant diffusion et conservation du PV, quiconque peut remettre en cause la façon dont ont été rapportées ses paroles (1) ou contester le fait qu'elles n'ont pas été rapportées (2):

- (1) il Prof. L--- ha chiesto di modificare una parte del proprio intervento sul punto 14) dell'OdG nel senso che segue: «...omissis...Egli si dichiara perplesso rispetto ad 'inseguire' le richieste del mercato...omissis...» in luogo di «...omissis...Egli si dichiara contrario ad 'inseguire' le richieste del mercato...omissis...»³. (Camerino 24/11/1999)
- (2) P--- B---- souhaite ajouter la précision suivante au point 4, 3ème alinéa à propos du nombre de membres de l'IUF et de délégations au CNRS: «P. B---- confirme qu'il partage tout à fait le point de vue de N. M---». (Paris VI 15/02/2010)

Le rôle du procès-verbaliste, c'est-à-dire du secrétaire de séance, qui peut selon les cas être un membre du personnel administratif ou un participant à la réunion nommé en début de séance, est donc fondamental mais délicat, à la fois pour ce qui concerne le contenu et la forme des propos rapportés.

Le PV des conseils de faculté se caractérise par un «plan de texte» (Adam 1999), souligné explicitement par une segmentation graphique, qui, d'après les données du corpus, ne présente pas de différences significatives d'un pays à l'autre (par exemple la structure en paragraphes suit systématiquement l'ordre du jour). Il se caractérise également par des séquences. Nous entendons la séquence «comme une tâche cognitivo-discursive particulière qui peut s'articuler à d'autres et fédérer tout un ensemble de micro-activités diversifiées» (Vion 2006: 28). Dans ce contexte, nous ne limitons pas la notion de

3 Traduction: le Prof. L--- a demandé de modifier une partie de son intervention au point 14) de l'ODJ comme suit: «... Il se déclare perplexe quant à 'coller' aux exigences du marché ...» au lieu de «... Il se déclare opposé à 'coller' aux exigences du marché...».

séquence aux grandes notions discursives (expliquer, raconter, décrire, argumenter) mais nous l'étendons à tout moment de discours centré sur une même fonctionnalité. Nous retiendrons ainsi trois types de séquences afin d'observer comment y est représenté le discours rapporté (désormais DR). En premier lieu, le CF est un lieu d'information pour ses membres, ce qui se traduit dans le PV par des séquences dont la fonction principale est de transmettre l'information. C'est également une scène de débat, ce qui transparait dans les séquences rapportant les interrogations et les opinions des membres, les demandes de précision et les réponses. Enfin, le CF est un lieu où l'on doit prendre des décisions, éventuellement après un vote, ce qui donne lieu à des séquences rapportant le déroulement et le résultat des délibérations. L'articulation de ces séquences peut se faire selon différents modes: emboîtement, enchaînement-addition linéaire, alternance-entrelacement, toutefois nous ne nous arrêterons pas à cet aspect. En revanche, nous soulignerons qu'elles sont intercalées de moments de prise en charge de la procédure par le ou la président(e) de séance.

Les places discursives et énonciatives interagissant avec les places institutionnelles et subjectives (Vion 2006), le discours de la personne qui assure la présidence est différent de celui des participants, quant à la quantité, au contenu et à la forme. A cet égard, on peut relever que, fonctionnellement, le discours du président de séance se partage entre, d'une part, l'apport de substance (essentiellement sous forme de communication d'information) et, d'autre part, la prise en charge de la procédure (rituels d'ouverture et de clôture de séance, régulation des tours de parole...). Nous observerons si ces différentes formes de prises de parole correspondent à des modes différents de rapporter le discours.

2.3. La démarche d'analyse

Notre démarche est descriptive. Elle se base sur l'observation du corpus pour tenter de repérer des variantes et invariantes dans la façon dont les discours sont représentés dans les différentes séquences d'un PV et l'effet produit sur le lecteur par les choix effectués. Pour ce faire, nous nous basons essentiellement sur l'observation des marques

explicites du DR présentes dans les segments introducteurs. En dehors de quelques remarques quantitatives sur l'occurrence de certains verbes, dont le comptage a été effectué au moyen du logiciel *Ant-conc3.2.4*, les observations se veulent avant tout qualitatives.

Dans l'analyse qui suit, pour faciliter la description des rôles discursifs, nous nous basons sur les symboles proposés dans *La parola d'altri* (1985)⁴ par B. Mortara Garavelli:

- L = le procès-verbaliste⁵, auteur de l'énonciation E (le PV);
- L₁ = l'individu (ou les individus) qui a participé à la réunion (énonciation E₁) et qui est à la source du discours rapporté par L sous forme écrite;
- T = le temps du PV, celui de E;
- T₁ = le temps de la réunion, celui de E₁.

3. Les séquences de transmission de l'information

3.1. Attribution ou non attribution du discours

Dans les procès-verbaux de conseils de faculté, la forme la plus commune de DR est le discours indirect (DI) introduit par un sujet et un verbe de parole selon la distribution SN+SV+complétive⁶. Le sujet du

4 Mortara Garavelli inscrit le DR dans le cadre d'une linguistique de l'énonciation, parce que c'est, selon elle, sur le plan de l'énonciation qu'il exhibe ses règles constitutives (1985 : 16). Elle considère que ces règles constitutives sont 1) la nature de son objet, qui est une énonciation appartenant à une situation énonciative «autre»: E1 comme objet de E (*condizione della metaferenzialità*) et 2) la représentation de l'énonciation-objet (E1) (*condizione della rappresentatività*) (1985: 42-43). Elle distingue par conséquent le DR de la référence à des actions réalisées verbalement, ce que nous aurons l'occasion d'illustrer dans le cadre de l'observation des PV.

5 Dans le PV, «comme il se trouve [...] très souvent dans le langage écrit le locuteur coïncide avec l'être empirique qui est physiquement l'auteur du discours» (Ducrot 1980 : 35).

6 Notons en revanche que dans les PV des débats parlementaires en France comme en Italie, les DR sont au discours direct.

verbe introducteur identifie le L_1 dont les paroles sont rapportées. Dans la séquence d'information, L_1 est le plus souvent le président de séance (*preside, doyen* ou autre) ou la personne à laquelle il a donné la parole. Toutefois, comme on l'observera ci-dessous, l'attribution n'est pas toujours aussi transparente qu'on pourrait le supposer.

- (3) **Il Preside informa che**⁷ si rende necessario approvare il contratto [...]. **Ricorda anche che** con la delibera [...]. **Il Preside aggiunge che** la proposta di contratto [...]. **Precisa che** n. 50 copie del volume saranno consegnate [...]. **Aggiunge che** l'accordo prevede [...] (Pisa 20/07/2009)
- (4) **P. Bxxx indique que** depuis le mois d'octobre il a travaillé en étroite collaboration avec X, Y et les membres du bureau de la faculté. [...]. Des comptes-rendus succincts sont rédigés et envoyés aux membres du conseil de la faculté pour qu'ils puissent suivre les décisions prises sur les questions d'actualité... (Paris VI 15/02/2010)
- (5) **Il Preside comunica di** aver dovuto trasmettere all'Amministrazione Centrale comunicazione relativa al numero di studenti stranieri iscrivibili ai corsi di laurea della facoltà [...]. Sono state segnalate le seguenti disponibilità: (Trieste 20/12/2010)

En (3), chaque phrase est introduite par un verbe de parole, ce qui ne laisse pas de doute sur l'attribution du discours à L_1 , le sujet de ce verbe. En revanche, en (4) et (5), le verbe introducteur ne figure que dans la première phrase du paragraphe ce qui amène à s'interroger sur sa portée: faut-il attribuer au procès-verbaliste (L) ou au président de séance (L_1) le segment situé au-delà de la borne que constitue le point? La question se pose aussi bien pour les PV en français que pour ceux en italien. En fait, comme le font remarquer ici-même C. Mellet et F. Sitri, la connaissance générique, la structuration en paragraphes suivant l'ordre du jour, ainsi que divers indices doivent être pris en compte pour décider avec plus ou moins de certitude à qui attribuer le discours dans les CR de réunion.

En dehors du DR au discours indirect, d'autres stratégies sont également mises en œuvre dans les PV en français et en italien. Par exemple, une construction nominale (nom de communication + nom

7 Dans les exemples le gras indique les phénomènes relevés.

de L_1) peut chapeauter une séquence d'information constituée de divers paragraphes sans verbe introducteur:

(6) **Comunicazioni del Preside**

Gli Uffici rettorali hanno trasmesso copia del D.D. n. 148 del 11.02.2010 avente a oggetto la nomina a professore ordinario presso la Facoltà di Lettere e Filosofia ... (Cagliari 08/11/2005)

Mais il arrive aussi, uniquement dans les PV francophones, qu'un titre coiffe une information sans précision de la source du propos:

(7) **Lutte contre l'échec en licence**

Le ministère a octroyé une somme importante à l'université dans le cadre du plan [...]

Le dédoublement des effectifs des groupes de TD suggéré par Mademoiselle G----- est une idée très pertinente, mais irréalisable par manque de moyens logistiques ... (Strasbourg 24/01/08)

Enfin, toujours dans les PV francophones, on trouve parfois une tête de séquence qui reprend le thème de l'information tout en indiquant le nom du rapporteur, sans que l'on sache toujours précisément s'il s'agit du nom de celui (L_1) qui a rapporté l'information devant le CF ou de celui (L) qui a rédigé cette partie du rapport:

(8) **Chaires d'université (rapporteur E. S---)**

Sur 36 dossiers de chercheurs confirmés présentés par l'Université [...]

Toutefois, le reste des propositions a été rejeté [...]

La position de l'université consiste à ... (Orsay 17/11/2009)

L'observation comparative des séquences d'information dans les PV en italien et en français permet de constater que le choix du segment introducteur entraîne un effet discursif remarquable. Ainsi, lorsqu'un *verbum dicendi* figure en début de paragraphe (4) (5), ou plus encore lorsqu'il est systématiquement répété dans chaque phrase (3), toute l'information transmise semble passer par L_1 (en général le président de séance), dont le discours apparaît dès lors comme prédominant. En revanche, lorsque le segment introducteur est un *nomen dicendi* qui ne figure qu'en tête de séquence (6) ou lorsqu'aucun nom de L_1 n'apparaît (7), grande partie de l'information semble se livrer d'elle-

même. Les PV du corpus italien correspondent tendanciellement au premier cas de figure et les PV en français au deuxième; il en résulte que les présidents(es) des CF italiens semblent plus «bavards (es)» que leurs homologues francophones. Si l'on se penche sur le choix des verbes en italien, on constate que les plus fréquemment utilisés sont des verbes sémantiquement neutres qui servent à introduire une information primaire. Ainsi, les 3 prédicats verbaux *comunica, informa, dichiara* représentent à eux seuls 61% des occurrences de verbes ayant pour sujet le président de séance. En revanche, dans les PV en français, ces mêmes verbes ont une occurrence très faible, et les prédicats les plus nombreux en absolu sont *précise, présente, rappelle, propose, souligne*. Notons que trois de ces verbes (préciser, rappeler, souligner) impliquent qu'un énoncé antérieur plus ou moins explicite a été produit et sont, de ce fait, classables dans la catégorie de ceux que Charolles (1976) appelle «verbes présuppositionnels» (ici liés à l'occurrence temporelle de la communication). Il apparaît donc que dans les PV francophones, les *verbes de parole* sont moins utilisés pour introduire l'information, qui tend à se présenter d'elle-même, que pour apporter un supplément d'information ou débattre de celle-ci, en désignant en même temps le L_1 à l'origine du propos.

3.2. La multiplication des plans énonciatifs

Dans les PV en français ou en italien, le verbe introducteur est en général au présent: *il preside informa..., le doyen précise que....* Mortara Garavelli (1985: 45), se référant à la fois à Koschmieder et à Conte, appelle «presente della rappresentazione o del rapporto» ce type de présent qui signale un rapport de simultanéité entre le moment de l'énonciation et le moment de l'événement rapporté, ce dernier restant toutefois indépendant de l'énonciation.

Ainsi, même si l'écriture du PV est forcément postérieure au T_1 de la réunion, le «présent du rapport» correspond au repère temporel inscrit dans le titre même du PV, c'est-à-dire la date de la réunion: $T=T_1$.

Toutefois, les séquences informatives se caractérisent le plus souvent par un DR à tiroirs, dans le sens où elles fonctionnent comme

caisse de résonance de discours tenus précédemment et portés à la connaissance de tous dans le cadre de la réunion. Dans le PV, on relève de ce fait une suite de plans énonciatifs ($E_1, E_2 \dots E_n$), qui s'imbriquent les uns dans les autres et une multiplication corollaire des locuteurs ($L_1, L_2 \dots L_n$)⁸. Ces formes récursives, qui impliquent une reduplication du segment introducteur, peuvent favoriser diverses constructions dont celle présentant un premier plan au présent, celui de la réunion (correspondant à l'énonciation E_1) et un deuxième plan au passé, qui rapporte l'énonciation E_2 produite par L_2 :

- (9) **Il Preside comunica** che **il Prof. C---**, con istanza del 19 gennaio 2009, **ha chiesto** di essere autorizzato a svolgere l'incarico di ... (Camerino 21/01/2009)
- (10) **Rappel des faits** par **Mme C. D---**. Lors de sa séance ordinaire du 7 mai, le Collège des professeurs avait agendé le règlement d'organisation [...] Lors de ce même collège, **le Doyen a annoncé que** la quatrième orientation ... (Genève 29/06/2007)

Cependant, ainsi que le signale Rosier (2008), les formes utilisées pour indiquer la présence d'une chaîne d'énonciateurs peuvent être très diverses. A titre d'exemple, on citera le cas suivant où l'on peut repérer trois niveaux d'énonciation, produits par $L_1 = le\ doyen$, $L_2 = des\ représentants\ étudiants$, $L_3 = l'E.T.S.$ Un nom de communication (*une demande*) introduit l'énonciation E_2 et une modalisation en assertion seconde (*selon*) indique la source de l'énonciation E_3 :

- (11) Le **doyen présente un document** expliquant une **demande** faite par des **représentants étudiants** à la commission des études le 7 novembre dernier. Il s'agit de prolonger la période d'annulation de cours avec remboursement. [...] **Selon l'E.T.S.**, qui fonctionne ainsi depuis l'automne 2005, il semble que cette prolongation permet aux étudiants ... (Montréal 21/03/2007)

Comme on l'aura remarqué dans l'extrait ci-dessus (11), l'énonciation E_2 provient parfois d'un document écrit présenté lors de la réunion. Il arrive alors que le PV signale que celui-ci a été lu par L_1 . Les actes de

8 Les symboles sont repris à Mortara Garavelli (1985: 51).

lecture sont beaucoup plus nombreux dans le corpus italien que dans le corpus francophone (34 actes contre 4), ce qui, si l'on tient compte de la valeur de preuve accordée à l'écrit, tend à donner un caractère plus formel à la réunion italienne. Dans la plupart des cas, les textes lus ne sont pas reproduits dans le corps du PV mais seulement évoqués et éventuellement joints en annexe. Parfois cependant, ils sont rapportés au discours direct:

- (12) Il Preside **da lettura** del seguente **comunicato** dell'assemblea dei ricercatori [...]: «La lotta paga, il rinvio del DDL Gelmini...» (Calabria 22/07/2010)
- (13) P. M--- **cite un extrait de la lettre** de cadrage du budget 2011: «les demandes d'attribution de poste devront se placer...» (Paris VI 14/12/2010)

La présence de *nomina* ou *verba scribendi* (ou apparentés) dans le segment introducteur participe ainsi à la mise en exergue des propos de L₂ cités entre guillemets, renforçant la monstration de ceux-ci. Notons cependant que la citation est oralisée au moment de la réunion (E₁) alors que dans l'E du PV, elle apparaît comme l'insertion d'un écrit premier (la lettre, le communiqué, la note...) dans un écrit second (le PV).

4. Les débats

Les séquences de discussion se présentent la plupart du temps comme le récit d'interventions, plus ou moins brèves et nombreuses, rapportées le plus souvent sous forme de DI. Toutefois, on rencontre également d'autres structures qui ont pour effet de rendre plus ou moins subjective l'énonciation de L et de traduire (au moins partiellement) le ton et le rythme de la discussion. C'est à ces structures autres que nous allons nous maintenant nous intéresser.

4.1. L'enchaînement de diverses formes de DR

Dans les PV, à l'instar de ce que remarque Calaresu (2004) à partir de l'observation d'un corpus de discours oraux, les formes de discours indirect (DI) créent le cadre pour enchâsser des formes directes (DD). Ces dernières apparaissent en général pour marquer des échanges de parole brefs et dans des situations qui peuvent être conflictuelles.

- (14) Monsieur M. D--- explique la déception des étudiants de la faculté [...] ayant obtenu ce certificat.
 Monsieur le Doyen explique que s'il y avait réciprocité, cette convention ne poserait pas de problème.
 Monsieur M. D--- relève qu'un étudiant ...
 Monsieur F. W--- rétorque que l'intérêt de l'étudiant ...
 Monsieur le professeur L. De C---: Nous faisons tous semblant de ne pas nous comprendre. ...
 Monsieur A. B---: Nos étudiants y perdront peut être sur le court terme, aujourd'hui ...
 Monsieur le professeur L. De C---: Nous sommes dans une convention léonine, doit on l'accepter? C'est une question de pragmatisme ou de principe! (Lille 25/01/2010)

Dans l'extrait (14), qui relate la fin d'un débat animé, les propos sont rapportés d'abord sous forme de discours narrativisé (...*explique la déception...*), puis de discours indirect (... *explique que s'il y avait ...*) et enfin de discours direct avec une construction parataxique qui évacue le verbe introducteur (*Nous faisons...*). Plusieurs stratégies discursives sont donc en œuvre: le DN contribue à faire l'économie de la mention du discours, le DI permet de transmettre le contenu des paroles en les interprétant éventuellement, tandis que le DD «réifie en quelque sorte le propos cité» (Maingueneau 1994: 124). La succession de ces procédures, qui aboutit à une forme d'attribution théâtrale du discours, coopère à la fois à créer un effet d'accélération du rythme des échanges et à réduire la subjectivité énonciative de L qui s'efface de plus en plus devant le discours de L₁ (à moins bien sûr que l'on ne tienne compte du fait que choisir entre DD et DI participe de la subjectivité du procès-verbaliste et donc de L). Cette forme de restitution des débats, où des énoncés passés au filtre de L côtoient des énoncés livrés «bruts», n'est pas courante dans notre corpus. Cependant, elle

est attestée dans plusieurs cas et notre protocole – recueil de deux PV, choisis au hasard, par conseil de faculté – permet de constater qu'elle correspond à un style rédactionnel qui concerne exclusivement quelques facultés de l'Hexagone. On ne la rencontre ni dans les PV des autres pays francophones ni dans les PV italiens du corpus, qui tendent dans l'ensemble à moins suggérer la vivacité des débats.

4.2. La mise entre guillemets

Les guillemets dans les séquences de débat sont assez rares, aussi bien dans les PV en italien que dans ceux en français, mais leur présence n'en est que plus significative puisqu'elle correspond à une marque d'hétérogénéité que l'on tentera d'interpréter en examinant deux types d'occurrence.

Le premier correspond au cas où les guillemets apparaissent pour faire mention d'un énoncé (l'emploi autonymique selon Authier-Revuz 2001). Il s'agit d'un énoncé au discours direct, qui, à la différence du DD observé dans les répliques du tac au tac de l'extrait reporté plus haut (14), est introduit par une structure prédicative: (15) *del quale si riporta qui di seguito l'intervento*; (16) *motive ainsi son refus*

- (15) Chiede la parola il rappresentante degli studenti sig. E. C---, **del quale si riporta qui di seguito l'intervento**⁹: «mi dispiace ma, personalmente, voterò contro...» (Bari 15/02/2010)
- (16) Un étudiant appartenant à l'UNEF **motive ainsi son refus**: «Ce n'est pas à l'étudiant de payer le déficit du service public». Il conteste les frais de dossier... (Lyon 4/11/2008)

Tant dans les PV en italien que dans ceux en français, cette forme de DR apparaît dans les séquences de débat lorsque les propos rapportés expriment une opposition ou un désaccord. Dans ces situations, le discours direct et les signes typographiques (deux-point, guillemets, majuscule) concourent à surmarquer les deux sources de repérage énon-

9 Traduction: dont l'intervention est rapportée ci-dessous

ciatif, permettant ainsi à L de se dégager de la responsabilité des propos tenus et d'afficher son objectivité énonciative. On notera d'ailleurs que, dans les deux exemples cités, ce sont des propos d'étudiants qui sont rapportés et que le DD contribue à accentuer la distanciation entre le procès verbaliste et les représentants d'un groupe auquel il n'appartient pas.

Il peut aussi arriver que, pour éviter que les énoncés rapportés ne soient déformés, l'auteur d'une intervention (L₁) en communique après coup le texte par écrit au procès-verbaliste (L). On peut présumer que cela a été le cas dans la situation suivante (17) où il apparaît que L₁ a indiqué expressément le contenu du segment à insérer dans le PV:

- (17) Interviene la Prof .ssa C. B---, **che chiede si inserisca a verbale il seguente intervento**¹⁰: «La sottoscritta, C. B---, professore associato, comunica al Preside di» (Napoli 04/11/2002)

En dehors de ces cas particuliers, les fragments guillemetés peuvent avoir pour fonction de signaler un îlot textuel, à savoir un cas d'«usage avec mention (modalisation autonymique) d'éléments pleinement intégrés à la syntaxe standard de la phrase» (Authier-Revuz 1992: 41). Dans les séquences de débat au discours indirect, ces îlots textuels présentent donc un fragment de discours que L cherche à isoler de son propre point de vue (18):

- (18) «Dans ce climat de relations tendues» M. M--- apporte toute sa confiance à la direction de la Faculté des Sciences (Montpellier 06/05/2009)

Ces îlots textuels très présents dans le genre journalistique, que ce soit en français ou en italien, ne se rencontrent que très rarement dans les PV. Dans notre corpus, ils ne figurent que dans quelques cas, tous français.

10 Traduction: qui demande que l'intervention suivante soit insérée dans le PV

4.3. La représentation du L_1

Jusqu'à présent, nous avons mentionné des situations où l'attribution du dire était antéposée au fragment rapporté avec, en particulier pour le français, le nom de L_1 (sujet du verbe recteur) en tête. Dans les PV de l'Hexagone, la mise au premier plan de L_1 est souvent renforcée par des artifices typographiques: majuscules (Monsieur le professeur Yves DUPONT), caractère gras (**M. Dupont**) ou soulignage (Yves DUPONT). Dans les PV des facultés québécoises, les séquences de débat sont en revanche moins personnalisées et L_1 apparaît souvent comme une entité collective ou impersonnelle, comme on le voit ci-dessous (19):

- (19) **Les participants** soulèvent des objections quant aux modes de désignation de ces représentants. Pour le représentant de la recherche, l'**on** suggère, entre autres, de demander au Comité de la recherche de faire des recommandations. (Laval 14/11/2001)

En italien, langue qui admet l'ordre SV ou VS, le verbe peut apparaître avant le sujet (*risponde la prof. P--- che ...*), mais, dans ces cas, la construction source + propos rapporté est de toute façon conservée.

La structure antéposée implique que le discours est attribué avant d'être rapporté. Elle a entre autres pour objet et pour effet de mettre en valeur la participation de L_1 au débat tout en responsabilisant, lorsqu'il est nommément désigné, sa prise de position. Les exceptions à cet ordre canonique sont très rares. Nous n'en mentionnons qu'une, italienne, parce qu'elle permet précisément de comparer l'effet produit par la position de la source des propos. Il s'agit du cas suivant (20) où un nom de communication (*interventi*) chapeaute une série d'interventions présentées sous forme de discours narrativisé, chacune d'elles étant suivie entre parenthèses des titre et nom de l'intervenant:

- (20) Seguono numerosi **interventi** dai quali emerge
 – la delusione dei ricercatori per (**dr. L---**)¹¹,
 – la proposta di non avviare i corsi per il prossimo A.A. (**dr. C---**),

11 C'est nous qui soulignons.

- la necessità di dare un segnale chiaro al Ministro da parte delle Facoltà (**prof. L---**),
 - la preoccupazione della rappresentanza (**sig.na R---**)
- In risposta, il **Preside** ribadisce ... (Bari 27/05/2010)

En (20), le nom postposé de L₁ fait primer le contenu du DR sur la source. En revanche, à la fin de l'énoncé, le retour au L₁ antéposé (*In risposta, il Preside ribadisce...*) contribue à mettre en évidence le rôle primordial du président de séance dans la gestion du débat.

4.4. *Les pensées rapportées*

Dans les séquences d'information, les discours sont a priori rapportés de façon neutre. Dans les séquences de débat en revanche, il arrive que le procès-verbaliste laisse transparaître l'état psychologique de L₁ à travers la présence de verbes introducteurs appartenant à la classe des verbes psychologiques de Dubois/Dubois-Charlier (1993) et prenant dans ce contexte valeur de verbes de parole. Si l'on retient la taxonomie de Monville-Burston (1993: 50), il peut s'agir de verbes «de sentiment» ou de verbes «exprimant des états mentaux ou activités intellectuelles». Ces verbes représentent plus ou moins 12% des occurrences de l'ensemble du corpus, avec quelques différences d'une langue à l'autre. Ainsi, en français, les verbes psychologiques les plus courants sont regroupables en 3 catégories plus ou moins identiques en nombre d'occurrences: *souhaiter*, *penser/estimer*, *s'interroger/se demander*. En italien, c'est le prédicat *ritiene*¹² (40% des verbes psychologiques et 5% de l'ensemble des verbes introducteurs) qui, permettant un grand nombre de constructions syntaxiques, est très largement utilisé pour rapporter la pensée mais aussi les sentiments de L₁: *ritiene* + complétive (ex: *ritiene che sia necessario*; *ritiene di poter accogliere*), *ritiene* + adj.+ complétive ou subst. (*ritiene opportuno che le modalità...*, *penalizzante l'introduzione di...*), *ritiene* + subst.+ adj. (*ritiene la situazione intollerabile, la proposta offensiva*)...

12 Traduction : retient / considère

5. Les délibérations

Dans les séquences de délibération, il ne s'agit plus d'attribuer un propos à un individu mais plutôt à la personne collective que constitue le conseil de faculté. Cependant, la formulation varie considérablement d'un PV à l'autre et des styles «nationaux» semblent se dessiner. Nous illustrerons cette observation par les extraits suivants, plus ou moins prototypiques des PV français (21), suisses (22), italiens (23) et québécois (24):

- (21) La nouvelle maquette est soumise au vote du Conseil et adoptée à l'unanimité moins une abstention. (Montpellier 05/7/2010)
- (22) Soumis au vote, les nouveaux questionnaires pour l'évaluation des enseignants sont adoptés à l'unanimité – 9 voix. (Lausanne 18/12/2008)
- (23) Il Consiglio di Facoltà, udito la prof. G---, verificato il parere positivo dei responsabili delle lauree specialistiche, e sentito il parere positivo espresso dalla Giunta nella seduta del 7/01/10, all'unanimità delibera l'attivazione dei due moduli professionalizzanti di lingua inglese, come sopra illustrato. (Milano 14/01/2010)
- (24) Résolution CFSH 2006-716
ATTENDU l'article 31.06 de la convention collective entre l'U--- et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université ---;
ATTENDU l'avis de la vice-rectrice à la Vie académique et vice-rectrice exécutive;
ATTENDU les discussions tenues en séance;
IL EST PROPOSÉ par madame C. L---, appuyé par monsieur A. V---, que le Conseil de la Faculté des sciences humaines
APPROUVE le plan annuel de travail du doyen 2006-2007 tel que déposé en séance.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (Laval 10/11/2006)

Dans les quatre cas présentés ici, les formules délibératoires consistent en une phrase unique. Ceci mis à part, elles affichent un degré de figement plus ou moins élevé, avec la présence ou pas de DR. Dans les PV français (21) et suisse (22), l'énoncé lapidaire ne rapporte aucun discours. Dans le PV italien (23), l'énoncé signale que des discours

ont eu lieu au moyen de participes passés de *verba dicendi* (*udito, sentito*)¹³ ou de *nomina dicendi* (*il parere*)¹⁴ avant d'introduire avec le verbe *delibera* les propos rapportés. Enfin l'énoncé québécois (24) se distingue des autres d'abord parce qu'il recourt à l'*attendu* typique du discours juridictionnel pour référer à des *nomina dicendi* (*article, avis, discussions*). Ensuite, parce qu'il introduit le DI au moyen d'une construction passive impersonnelle *il est proposé par X..., appuyé par Y..., que le CF approuve...*, solution qui a pour effet de ne pas placer L₁ au premier plan. En effet, ce qui compte ici ce n'est pas tant la personne qui propose ou appuie que la résolution à adopter.

6. La gestion de la procédure

Comme nous le signalions au §2, les séquences d'information, de débat et de délibération sont entrecoupées d'énoncés rapportant la procédure de gestion de la réunion par le ou la président(e), qui doit accomplir les actes formels requis par le genre: ouvrir et clore la séance, soumettre à l'approbation du conseil, gérer les tours de parole...

- (25) La prof. G---, constatato il numero legale, **apre la seduta**¹⁵... (Bologna 22/02/2008)
- (26) Le Doyen, après **avoir remercié** [...] **donne la parole** au Professeur ... (Strasbourg 10/09/2002)

Souvent, il n'y a pas représentation du discours autre, mais référence à des actions réalisées verbalement. Si l'on suit Mortara Garavelli (1985), il paraît difficile de parler dans ces cas de discours rapporté. En effet, les verbes que l'on rencontre dans ces séquences de PV rapportent surtout «un usage performatif virtuel» (Ducrot 1980: 85). Ainsi, le président de séance n'a peut-être pas prononcé les paroles *je*

13 Traduction : écouté, entendu
 14 Traduction : l'avis
 15 Traduction : ouvre la séance

vous remercie et encore moins *j'ouvre la séance* ou *je donne la parole*, mais il a accompli l'acte qu'on accomplit en disant cela. Par conséquent, quoi qu'il en soit des paroles effectivement prononcées, ces verbes permettent, dans le PV, de faire mention du nom de L₁ pour lui attribuer un acte qui s'accomplit en principe par des paroles.

7. Conclusion

Le procès-verbal de CF qui, rappelons-le, est soumis à l'approbation des personnes qui ont participé à la réunion, correspond à un genre relativement contraint. Si les discours rapportés y figurent le plus souvent sous la forme de DI introduit par un verbe de parole, l'observation des diverses marques explicites de DR dans notre corpus a permis de constater la présence de variantes à ce schéma canonique. Celles-ci peuvent trouver leur origine dans la convergence de divers facteurs: la séquence considérée, la langue, la communauté nationale, le style rédactionnel propre à chaque institution, voire à chaque procès-verbaliste. Il apparaît en effet que celui-ci peut, en tenant compte des caractéristiques formelles et énonciatives du DR, mettre au premier ou au second plan le locuteur qui est à la source du discours cité, rapporter mot pour mot les paroles de celui-ci, se limiter à les résumer ou signaler simplement qu'elles ont été prononcées, s'effacer fictivement derrière son rôle de rapporteur...

Dans une optique didactique, ces remarques, qui s'ajoutent à celles faites ici-même par C. Mellet et F. Sitri, montrent que les procès-verbaux de réunion peuvent constituer un bon complément ou une bonne alternative aux corpus journalistiques ou littéraires habituellement utilisés pour repérer et analyser des marques de DR.

Références bibliographiques

- Adam M. 1999. *Linguistique textuelle. Des genres de texte aux discours*. Paris: Nathan.
- Authier-Revuz J. 1992. Repères dans le champ du discours rapporté. *L'information grammaticale* 55, 38-42.
- Authier-Revuz J. 2001. Le discours rapporté. In Tomassone R. (dir.), *Une langue: le français*, coll. *Grands repères culturels*, Paris: Hachette coll. *Grands repères culturels*, 192-201.
- Calaresu E. 2004. *Testuali parole. La dimensione pragmatica e testuale del discorso riportato*. Milano: Franco Angeli.
- Charolles M. 1976. Exercices sur les verbes de communication. *Pratiques* 9, 83-107.
- Desoutter C. / Zoratti C. 2011. *Vers les écrits professionnels*. Milano: LED.
- Dubois J. / Dubois-Charlier F. 1993. *Les Verbes Français (LVF)*. Paris, Larousse. Épuisé, disponible sur <<http://www.modyco.fr>>
- Dubois J. / Dubois-Charlier F. 1993. *Dictionnaire électronique des verbes français (LVF)*, <<http://www.modyco.fr>>
- Ducrot O. et al. 1980. *Les mots du discours*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Fayet M. 1999. *Réussir ses comptes rendus*. Paris: Eyrolles.
- Lepoire S. 1999. Rédiger des comptes-rendus: articulation du cognitif et du langagier. *Mélanges CRAPEL* 24, 135-156.
- Maingueneau D. 1994. *L'énonciation en linguistique française*. Paris: Hachette.
- Monville-Burston M. 1993. Les verba dicendi dans la presse d'information. *Langue française* 98, 48-66.
- Mortara Garavelli, B. 1985. *La parola d'altri*. Palermo: Sellerio.
- Rosier L. 2008. *Le discours rapporté en français*. Paris: Ophrys.
- Scavée P. / Intravaia P. 1979. *Stylistique comparée du français et de l'italien*. Paris: Didier.
- Swales J. 1990. *Genre analysis. English in academic and research settings*. Cambridge: CUP.
- Vion R. 2006. Séquentialité, interactivité et instabilité énonciative. *Cahiers de praxématique* 45, 25-50.